

## Elections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre

aux comités techniques, aux CAP et aux CCP

## Les 3 étapes du vote FO

Avant de commencer, je m'assure que mon adresse accadémique est active et que ma boîte mail académique n'est pas saturée. Je la vide le cas échéant.

Pour accéder à la messagerie académique : 1 je me connecte au webmail académique (ex : webmail.ac paris)

2 j'entre mon identifiant (initiale du prénom suivi du nom ex jduranton)

3 je saisis mon NUMEN (mon mot de passe si j'ai remplacé mon NUMEN par un mot de passe)

## Sur le site je valide mon espace électeur : dès maintenant, c'est possible jusqu'au moment du vote

Je vais sur le site ministériel www.education.gouv.fr/electionspro2018

Je clique sur "je me connecte à mon espace électeur"

Je m'identifie avec mon adresse de messagerie professionnelle

Je reçois un lien dans ma messagerie académique : je clique sur ce lien

Je crée le mot de passe de mon choix

2

Retrait de la notice de vote avec l'identifiant de vote du 5 au 13 novembre le retrait de la notice aura lieu sur le lieu de travail contre émargement

Chaque voix va compter, merci de confirmer à votre syndicat départemental le succès des étapes 1 et 2 alertez-le en cas de difficulté

3	Je vote dès le 29 novembre	
	J'accède à mon espace électeur à partir du site ministériel www.education.gouv.fr	<ul> <li>mon adresse de messagerie</li> <li>mon mot de passe créé à l' étape 1</li> </ul>
	Je m'identifie avec	<ul> <li>mon identifiant de vote (qui est sur ma notice de vote)</li> <li>mon mot de passe créé à l'étape 1</li> </ul>
	<b>Je vote</b> 4 clics sur le logo FO	1 vote pour le CTM, 1 vote pour le CTA 1 vote pour la CAPN, 1 vote pour la CAPA, CAPD ou CCP

Si j'ai perdu (ou pas reçu) mon identifiant de vote : je vais dans mon espace électeur créé au 1, je demande à recevoir un nouvel identifiant : je dois m'identifier avec mon NUMEN et ma date de naissance. Je donne mon numéro de téléphone portable. Je reçois mon nouvel identifiant par SMS.(le numéro sera détruit à l'issue de la période électorale).